

Paris, le 05/07/2024

Service Prévention des Risques  
Département Risques Naturels  
**Affaire suivie par** : Nathan LEUBA  
Tél. : 01 71 28 47 27  
Courriel : [nathan.leuba@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nathan.leuba@developpement-durable.gouv.fr)

Le département risques naturels  
à  
Direction de l'aménagement  
Service de l'urbanisme  
80 boulevard Jean Jaurès  
92110 CLICHY

**Objet : PC 92024 24 D0006**  
**Réf. : DRN-24-152 / n°hélios 61233**

Par dépôt sur la plateforme de réception et de traitement des demandes d'AVIS relatifs aux Autorisations d'Urbanisme (AVIS'AU) du 28 mai 2024, vous avez sollicité l'avis du département risques naturels sur le dossier de permis PC 92024 24 D0006 relatif à la construction d'un ensemble de logements collectifs, commerces et crèche. Les constructions existantes sur le terrain seront démolies.

Le projet est situé en zone C du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine. La cote de casier est de 30,05 m NGF.

Le projet prévoit de respecter la limite d'emprise au sol des constructions en zone C. Les sous-sols sont uniquement à usage de stationnement. Les planchers des rez-de-chaussée sont situés à la cote de 30,45 m NGF, soit au-dessus de la cote de casier (30,05 m NGF). Le projet prévoit un bilan déblais / remblais bénéficiaire en déblais en rendant les deux niveaux de sous-sol inondables.

**Le projet n'appelle pas de remarque.**

Le département risques naturels se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Cheffe du département Risques Naturels,  
la Responsable du Niveau Paris Proche-Couronne

  
Sophie SAUVAGNAT